

**DECLARATION DU BURKINA FASO A
L'OCCASION DE LA 3 ème ASSEMBLEE DES
ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES
ARMES A SOUS MUNITIONS.
(OSLO, DU 11 AU 14 SEPTEMBRE 2012)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un immense plaisir pour nous de prendre part à cette 3^{ème} assemblée des Etats parties à la Convention sur les Armes à Sous-Munitions afin de partager les vues de mon pays sur la mise en œuvre de cette convention dont l'importance dans le droit humanitaire international n'est plus à démontrer. Cette réunion, tout comme les précédentes, nous donne l'heureuse occasion de réaffirmer notre engagement à mettre en place un instrument international, juridiquement contraignant qui interdit, sous toutes ses formes, les armes à sous-munitions dont les méfaits sur les populations sont incommensurables.

Mais je m'en voudrais de ne pas traduire d'abord ma reconnaissance et mes vives félicitations aux autorités et au peuple de Norvège pour l'accueil chaleureux dont a bénéficié ma délégation.

Monsieur le Président, permettez-moi également de vous adresser mes chaleureuses salutations et de vous féliciter pour la distinction qui vous est faite de présider ces travaux. Puissent

votre sagesse et votre grande expérience éclairer et guider nos travaux afin que nous atteignions pleinement nos objectifs.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le Burkina Faso, bien que ne produisant pas, ne détenant pas et n'utilisant pas non plus des armes à sous munitions, a néanmoins ratifié la Convention le 16 février 2010, permettant du même coup son entrée en vigueur. Mais il a surtout accru ses efforts en vue de gagner le pari de sa mise en œuvre rapide et effective. Ce travail de mise en œuvre est long et requiert de la patience, de l'énergie et des moyens.

En ce qui concerne les mesures de mise en œuvre nationales de la Convention sur les Armes à sous munitions au niveau du Burkina Faso, je voudrais porter à votre connaissance qu'un projet de loi est en préparation, conjointement entre le Ministère de la Défense Nationale et la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères.

Mais il est apparu deux éléments majeurs qui ont retardé le processus qui est était pourtant bien amorcé :

Premièrement, notre armée est en restructuration, consécutivement à une crise survenue en son sein au cours de l'année 2011; ceci a détourné l'intérêt des responsables militaires sur d'autres priorités ;

Deuxièmement, le Parlement de mon pays est en fin de législature, et de nouvelles élections législatives auront lieu à la fin de cette année.

Toutefois, la restructuration de l'armée est à son terme ; ce qui permet de croire que le processus d'élaboration d'une loi nationale sur les armes à sous munitions pourrait être accéléré et connaître son aboutissement les mois prochains.

Seulement, il faudra attendre la nouvelle législature au début de l'année 2013 pour l'adoption du projet de loi qui lui sera soumis.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Nous devons continuer à nous investir, avec la même ardeur, pour donner plein effet à la Convention par son universalisation progressive. Mon pays est fier d'avoir ratifié la Convention, et avoir pris part à toutes les étapes qui ont abouti à ce processus. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que notre action doit surtout permettre le contrôle de la production, de l'utilisation

